

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° N° 816 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances:

N° 816

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 mai 1939

Numéro JO  
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro  
31 août 1939

### VISAS

Le Gouverneur de la cote française de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre rendu applicable à la colonie de 1884, Vu le télégramme ministériel n° 197 du 4 août 1939, prescrivant la promulgation. à la cote française des Somalis et dépendances, des décrets en date du 29 juillet 1939.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances Le décret du 10 mai 1939 relatif au contrôle de la presse étrangère: 9° Le décret du 29 juillet 1929 relatif au contrôle de la presse étrangère dans les colonies relevant du ministère des colonies, Le décret du 29 juillet 1939 relatif au contrôle de la presse indigène dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat, dépendant du ministère des colonies.

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

**Hubert Drescramure.**